

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 8 du 24 juin 2011



Pucerons sur géranium : à surveiller

Avec une présence variable des pucerons d'une exploitation à l'autre, il faut rester vigilant et surveiller leur éventuel développement. Les plantes restantes de géranium peuvent être une source de contamination des prochaines cultures.

Aleurodes sur fuchsia : une situation contrastée

Les plantes finies de fuchsia en attente d'une commercialisation sont la cible des aleurodes. Même si le niveau d'infestation diffère selon les exploitations, ces aleurodes comme les pucerons sur géraniums (plantes finies) sont des foyers de contamination. La vigilance reste soutenue et la prophylaxie ne doit pas être oubliée.

Thrips sur chrysanthème : absents

En ce début de mise en culture des chrysanthèmes, la présence de thrips n'est pas signalée.

Rappel sur la rouille blanche du chrysanthème

La rouille blanche du chrysanthème est un organisme de quarantaine. Les boutures sont obligatoirement accompagnées d'un passeport phytosanitaire. A leur réception, il faut être très vigilant et s'assurer qu'elles sont exemptes de rouille blanche.

Cyclamen : culture saine

Aucun ravageur n'est signalé sur la culture des cyclamens

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Respecter la prophylaxie pour des cultures d'automne saines

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Aleurodes	Fuchsia	
Puceron	Géranium	
Thrips	Chrysanthème	
Pucerons	Chrysanthème	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen	
Risque important	

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »